

URPS PACA CHIRURGIENS DENTISTES
37 BD Vincent DELPUECH
13006 MARSEILLE



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31/12/2020

GROUPE TRIAL MARSEILLE PROVENCE

2 rue Odette JASSE
13015
MARSEILLE

tél : 04 91 03 42 42
fax : 04 91 03 42 43
mail : marseille@groupetrial.fr

SARL au capital de 60 000 euros
RCS 438 485 823

**UNION REGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTE DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE
D'AZUR REGROUPANT LES CHIRURGIENS DENTISTES
URPS PACA**

(Association loi de 1901)

Siège social : 37 BD Vincent DELPUECH

13006 MARSEILLE 6

SIRET 531 639 227 - RNA W133015953

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos au 31/12/2020

Aux membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Association URPS PACA des CHIRURGIENS DENTISTES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l' Association URPS PACA des CHIRIRGIENS DENTISTES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evènements significatifs » de l'annexe des comptes annuels concernant l'impact de la crise sanitaire COVID-19.

Plus précisément, il est rappelé que dans le cadre de sa mission de soutien à la profession, l'URPS CHIRURGIENS DENTISTES PACA a mobilisé du temps et des fonds pour acquérir et distribuer gratuitement aux praticiens de la Région des E.P.I (Equipements de protection Individuelles)

Ces achats, figurant dans les charges externes, représentent 921 501€ et 57 908 € restaient non encore distribués au 31 décembre 2020

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation des comptes .

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient au bureau d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au bureau d'évaluer la capacité de la Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Association à poursuivre son exploitation.



Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille , le 15 Mars 2021

Le Commissaire aux comptes
GROUPE TRIAL MARSEILLE PROVENCE,
représenté par
Annie MARTINEZ



Association U.R.P.S CHIRURGIENS DENTI

37 39, Bd Vincent Delpuech

13006 MARSEILLE

APE : 9499Z

SIRET : 53163922700028

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTES ANNUELS



EXPERTISE
COMPTABLE

115 , Rue Saint-Jacques 13006 Marseille

Tel. : 04.86.83.88.10 Fax : 04.91.94.07.75

c2aexpertcomptable@hotmail.com

BILAN & COMPTE DE RESULTAT

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Autres immobilisations incorporelles	14 727	9 388	5 339	4 954
	Immobilisations incorporelles en cours				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	846 919	337 364	509 555	564 182
	Installations techniques, matériels et outillage	1 000	326	674	
	Autres immobilisations corporelles	76 719	39 458	37 261	12 310
	Immobilisations corporelles en cours				2 800
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	939 365	386 537	552 829	584 245
COMPTES DE LIAISON	Comptes de liaison (1)				
	TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et fournitures				
	Autres approvisionnements				
	En-cours de production (biens et services)				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances redevables et comptes rattachés (3)				
	Autres créances	1 077		1 077	1 077
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	647 191		647 191	946 034	
DISPONIBILITES	277 380		277 380	677 257	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	70 952		70 952	1 572
	TOTAL (III)	996 600		996 600	1 625 940
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF		1 935 965	386 537	1 549 428	2 210 185

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre ce dernier et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an :

Dont à plus d'un an :

(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du code de l'action sociale et des familles.

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Ecart de réévaluation sans droit de reprise		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Dons et legs		
	- Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
	Ecart de réévaluation avec droit de reprise		
	RESERVES		
	Excédents affectés à l'investissement		
	Réserves de compensation		
	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement		
	Autres réserves		
	REPORT A NOUVEAU		
	Report à nouveau (gestion non contrôlée)	2 170 973	2 082 358
	Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		
	Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Dépenses non opposables au tiers financeurs			
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)(1)	(664 487)	88 615	
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
PROVISIONS REGLEMENTEES			
Couverture du besoin en fonds de roulement			
Amortissements dérogatoires et prov. pour renouvellement des immobilisations			
Réserves des plus-values nette d'actif			
Immobilisations grevées de droits			
Provisions réglementées			
	TOTAL (I)	1 506 486	2 170 973
	Comptes de liaison		
	TOTAL (II)		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés		
	TOTAL (III)		
DETTES (1)	DETTES (4)		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Redevables créditeurs		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales	5 066	6 312
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (5)	37 876	32 901	
Produits constatés d'avance			
	TOTAL (IV)	42 942	39 212
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL (V)		
	TOTAL PASSIF	1 549 428	2 210 185

- (1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : résultats sous contrôle de tiers financeurs.
 (2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques.
 (3) En particulier :cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.
 (4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :42 942
 (5) Dont fonds des majeurs protégés :

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros	
		31/12/2020	31/12/2019
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue		
	- prestations de services		
	- divers		
	Production stockée ou déstockage de production		
	Production immobilisée		
	Dotations et produits de tarification		
	Subventions d'exploitations et participations	599 021	572 912
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
	Transfert de charges		
Autres produits	1	1	
Total des produits d'exploitation		599 022	572 913
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières premières et fournitures		
	Variation de stock		
	Achats d'autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Achats non stockés de matières et fournitures	6 890	16 871
	Services extérieurs et autres	1 150 809	364 636
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	- sur rémunérations	299	296
	- autres	3 715	4 016
	Charges de personnel		
	- salaires et traitements	28 023	28 299
	- charges sociales	8 811	8 627
	- autres charges de personnel		
	Dotation aux amortissements et provisions		
	Dotation aux amortissements :		
- des immobilisations	65 816	62 924	
- des charges d'exploitation à répartir			
Dotation aux dépréciations et provisions :			
- sur actif circulant			
- pour risques et charges d'exploitation			
Autres charges		4	
Total des charges d'exploitation		1 264 364	485 674
RESULTAT D'EXPLOITATION		(665 342)	87 239

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros		31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT D'EXPLOITATION				(665 342)	87 239
PRODUITS FINANCIERS	De participations et des immobilisations financières				
	Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers			1 133	1 863
	Reprises sur provisions				
	Transferts de charges				
	Différences positives de change				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers				1 133	1 863
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
	Intérêts et charges assimilées				
	Différences négatives de change				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières					
RESULTAT FINANCIER				1 133	1 863
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT				(664 209)	89 102
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion				
	- exercices antérieurs				
	Sur opérations en capital				
	Reprises sur provisions				
	- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement				
	- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations				
	- reprises sur provisions réglementées : des plus-value nettes d'actif				
	- reprises sur autres provisions				
Transferts de charges					
Total des produits exceptionnels					
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion				
	- exercice courant				34
	- exercices antérieurs				
	Sur opérations en capital				
	Dotations aux amortissements et aux provisions				
	- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement				
	- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations				
- dotations aux provisions réglementées : des plus-value nettes d'actif					
- dotations aux autres provisions réglementées					
Total des charges exceptionnelles					34
RESULTAT EXCEPTIONNEL					(34)
IMPOTS SUR LES BENEFICES				278	453
(+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs					
(- Engagements à réaliser sur ressources affectées					
TOTAL DES PRODUITS				600 155	574 776
TOTAL DES CHARGES				1 264 642	486 161
EXCEDENT ou DEFICIT				(664 487)	88 615
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS				
	Bénévolat				
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
	CHARGES				
	Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services					
Personnel bénévole					

ANNEXE COMPTABLE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 549 428 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de **600 155 euros** et un total charges de **1 264 642 euros**, dégageant ainsi un résultat de **-664 487 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2020** et finit le **31/12/2020**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les retenues de garanties sur les locaux sont comptabilisées en immobilisations en cours jusqu'à leur règlement complet.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Impôt société

L'Association est assujettie à l'impôt société au taux réduit sur les revenus des capitaux mobiliers visés par les articles 206-5, 219 bis et 219 quater du C.G.I.

Evénements significatifs

Comme le reste de l'Economie française, l'exercice clos le **31/12/2020** a été fortement impacté par la crise sanitaire COVID-19.

En particulier, et dans le cadre de sa mission de soutien à la profession, l'U.R.P.S CHIRURGIENS DENTISTES PACA a acquis un volume important d'E.P.I (Equipements de Protection Individuelle) à savoir masques FFP2, sur-blouses et gants, qui ont été distribués gratuitement aux praticiens de la Région.

Le montant total de ces achats s'est élevé à : 921 501 € et figure dans les charges externes du compte de résultat (comme toutes les actions de l'U.R.P.S à destination de la profession)

Un inventaire des E.P.I. non distribués a été effectué à la clôture de l'exercice et figure au

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

bilan pour un montant de 57 098 €, dans le poste "Charges Constatées d'avance".

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2020
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres immobilisations incorporelles	11 643		3 084			14 727
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 643		3 084			14 727
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre	618 900					618 900
sur sol d'autrui						
instal. agencet aménagement	228 019					228 019
Instal technique, matériel outillage industriels			1 000			1 000
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport	500		29 045			29 545
Matériel de bureau, informatique et mobilier	43 104		4 070			47 174
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours	2 800				2 800	
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	893 323		34 116		2 800	924 638
FINANCIERES						
Participations et créances rattachées						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	904 966		37 200		2 800	939 365

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2020
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement				
	Autres	6 689	2 699		9 388
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 689	2 699		9 388
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	173 871	30 945		204 816
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	108 866	23 682		132 548
	Instal technique, matériel outillage industriels		326		326
	Autres instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport	42	3 101		3 143
Matériel de bureau, mobilier	31 252	5 063		36 315	
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	314 031	63 118		377 149	
TOTAL		320 720	65 816		386 537

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	1 077	1 077	
	Charges constatées d'avances	70 952	70 952	
TOTAL DES CREANCES		72 029	72 029	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2020	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés				
	Personnel et comptes rattachés	2 212	2 212		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 536	2 536		
	Impôts sur les bénéfices	278	278		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	41	41		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	37 876	37 876		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		42 942	42 942		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

31/12/2020

Charges

Produits

	31/12/2020	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION		70 952	
Charges et Produits FINANCIERS			
Charges et Produits EXCEPTIONNELS			
TOTAL		70 952	

--

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	2 082 358	88 615		2 170 973
Résultat de l'exercice	88 615	(664 487)	88 615	(664 487)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Dépenses refusées par l'autorité de tarification				
Dépenses non opposables au tiers financeurs				
TOTAL	2 170 973	(575 872)	88 615	1 506 486

**UNION REGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTE
DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
REGROUPANT LES CHIRURGIENS DENTISTES**

Procès- Verbal – Relevé de Décisions de l'Assemblée Générale du 19-03-2021

Personnes présentes : Dr Bordas (Président) , Dr Bordone, Dr Francou, Dr Guilbert, Dr Helliot, Dr Lapeyrere, Dr Larra ,Dr Martin, Dr Maury, Dr Pralus, Dr Soletta, Dr Selig, Dr Thébault.

Absent : Dr Daures (retraite).

Représentés par procuration Dr Cerviotti(pouvoir Dr Helliot) Dr Lugari (Dr Bordas), Dr Piana (Dr Bordas),

NB : Retardés (panne voiture, arrivés à 10H28) : Dr Bordone, Dr Guilbert, Dr Selig

8H30 : Début accueil des participants.

9H30: Le quorum est atteint , **ouverture de la séance** sous la présidence du Dr Jean-Pierre BORDAS.

1/ Présentation du rapport moral.

Lecture du rapport pour l'année 2020 par le Dr Bordas.
Le rapport est voté à l'unanimité.

2/Présentation du rapport de la Commission de Contrôle des Finances

Les membres de la commission se sont réunis le 11 Mars 2021.
Personnes présentes : Dr Soletta (Président), Dr Bordone.

Les membres de la commission recommandent aux membres de l'AG d'approuver les comptes et de voter le quitus aux trésoriers.

Le Dr Bordas (Président de l'URPS) et Le Dr Lapeyrere (Trésorier) remercient la commission.

3/Présentation du rapport de Me Martinez, Commissaire aux Comptes

Me Martinez ne fait pas de remarque particulière.
1 paragraphe, concernant la crise COVID 19, a été ajouté.

4/Vote de l'approbation des comptes :

Résultat de l'exercice : Déficitaire pour 664 487,03 €.

Report à nouveau de 1 506 486,18 € proposé au vote à main levée par le Dr Bordas.

Voté à l'unanimité.

Vote à main levée : Les comptes sont approuvés à l'unanimité et le quitus est donné à l'unanimité également.

5/Vote du Budget Prévisionnel 2021

Lecture du Budget Prévisionnel pour l'année 2021, par le Dr Lapeyrere, trésorier de l'URPS.

Il attire l'attention sur le décalage important, à la baisse, des rentrées entre l'année 2020 et 2021.

Les inscriptions pour un achat groupé d'un kit oxygène + défibrillateur + Anapen ont été lancées il y a quelques semaines sur le site de l'URPS et sur la page Facebook . Elles seront closes aujourd'hui à 15H00..

Devant le peu d'inscrits le Dr Lapeyrere propose que l'URPS prenne en charge ces achats.

Budget prévu : environ 450 000 euros.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par les membres de l'AG

Concernant les granges lignes du Budget Prévisionnel

-Dépenses totales prévues : 975 514 €

-CURPS : 410 177 €

- Actions URPS : 651 174 €

Déficit prévu pour l'exercice : 565 397 € (diminution de l'ACOSS)

Rappel pour l'année 2020, le déficit est de 664 000 €.

NB : Rappel du Dr Bordas concernant l'action dans les EHPAD qui se poursuit en Avril 2021.

Il rappelle sa volonté de démontrer à l'ARS qu'il y a une grande efficacité économique à prendre les résidents des EHPAD en charge à proximité immédiate des EHPAD.

Le Dr Bordas propose le vote du BP à mains levée : Il est voté à l'unanimité.

ci-joint en annexe : le BP

10H30 : Me Martinez quitte la réunion de l'AG.

6/Validation du PV de l'AG du 22/01/2021

PV validé à l'unanimité après correction : Paragraphe 2 : « Environ 200 confrères ont été dotés ».

7/ Election des membres de la Commission de Contrôle des Finances.

4 candidats :

- Dr Bordone
- Dr Guilbert
- Dr Larra
- Dr Soletta

Elus à l'unanimité.

La commission élue aura à charge de se réunir et d'élire son président.

8/ Remplacement du Dr Daures

Le Dr Bordas rappelle que selon ses prérogatives, le bureau a tenté de joindre les suivants (Dr Bouillet) sur la liste.

Pas de réponse à ce jour.

9/Modification du Règlement Intérieur de l'URPS.

Le Dr Bordas propose , dans le contexte actuel, d'apporter des modifications au RI.

Il soumet aux membres de l'AG, un ensemble de pistes proposées par le bureau.

NB : Le Dr Soletta aurait aimé avoir avant l'AG une copie de la proposition de modification du RI.

Propositions :

- Limitation de nombre de visioconférences indemnissables du bureau= 1 (proposition du Dr Soletta= maximum 2/mois de 2 heures minimum).
- Temps en visioconférence indemnissable : Minimum 2 heures.
- Proposition du Dr Soletta : Interdire l'indemnisation des membres du bureau avec un forfait fixe.

Le Dr Guilbert ne voit pas l'intérêt de limiter les visioconférences sachant qu'il y a le contrôle de la CCF.

Le Dr Bordas propose de rajouter « sauf cas de nécessité impérieuse due à un événement dont le caractère exceptionnel sera jugé par la CCF».

Le Dr Soletta propose d'enregistrer les visioconférences.

-Les membres du bureau proposent de limiter le plafond d'indemnisation à 1 fois le plafond annuel de la sécurité sociale par membre de l'Union.

Vote à main levée : Tous les membres de l'AG votent pour cette résolution.

-Pour renforcer le pouvoir de contrôle de CCF : proposition = » Le Président est tenu de faire une réponse à toute question de la CCF dans les 8 jours ouvrables». Votée à l'unanimité.

-Nécessité de définir la mission d'un expert(nature, contenu, budget, CR) pour constituer un ensemble qui soit indemnissable.

Le Dr Soletta rappelle la possibilité de rétro-contrôle de la CCF.

Le Dr Bordas pense qu'il est possible d'ajouter une ligne pour éclaircir le contrôle de la CCF vis-à-vis d'une mission.

-Critère de moralité: Introduction d'un critère de moralité pour les membres siégeant à l'AG.

Si avertissement ou blâme émis par l'Ordre= Inéligibilité pendant 3 ans.

Si interdiction (avec sursis ou ferme) = Inéligibilité à vie.

Un vote à bulletin secret est proposé par le Dr Lapeyriere après remise par le Dr Bordas d'une copie de l'exemplaire de l'article rédigé par Me Vidal, avocat de l'URPS.

Les Dr Helliott, Dr Larra et Dr Soletta rejettent l'idée du vote puisque cela n'a pas été inscrit à l'ordre du jour.

Le Dr Bordas souhaite statuer là dessus lors de la prochaine AG.

Le Dr Soletta propose donc de voter éventuellement pour cela lors de la prochaine assemblée générale .

9/ Calendrier des prochaines AG :

Devant la difficulté à trouver une date pour la prochaine AG, entre membres de l'AG, le Dr Bordas en proposera une dans les jours qui viennent.

Questions diverses :

-Courrier avec AR de Mr Bizard : en stand by.

13H25: La séance est levée par le Dr Bordas, président de l'URPS Ch-D PACA.

Dr Claude PRALUS
Secrétaire



Dr Jean-Pierre BORDAS
Président

